

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le mardi 10 janvier 2006 à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de monsieur Michel Asselin, maire suppléant.

Étaient présents: Les conseillères, Diane Gervais et Josée Baril, messieurs les conseillers, Michel Asselin, Richard Filion, Jean-Guy Desmarchais et Bruno Laplante.

Également présents : Messieurs Armand Comeau, directeur général et Me Jacques Robichaud, greffier

Absent : Monsieur le maire, Serge Roy

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2006-01-01 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller, Bruno Laplante, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu d'approuver l'ordre du jour tel que modifié.

Points retirés :

2.2 Premier projet de règlement no 439.

2.3 Premier projet de règlement no 440.

Points ajoutés :

5.1 Nomination d'un membre au CCU.

5.2 Demande au CLD - le maintien d'une subvention pour le projet de sentier multifonctionnel.

ADOPTÉE

2006-01-02 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 13 DÉCEMBRE 2005 ET DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 20 DÉCEMBRE 2005

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance régulière tenue le 13 décembre 2005 et la séance spéciale du 20 décembre 2005, au moins 24 heures avant cette séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par la conseillère, Josée Baril, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 13 décembre 2005, et la séance spéciale du 20 décembre 2005, tel que modifié

ADOPTÉE

2006-01-03 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT SUR LES TARIFS

Madame la conseillère, Josée Baril, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté un règlement sur les tarifs. Ce règlement a pour objet de déterminer les tarifs exigibles pour les biens, services ou activités.

2006-01-04 **ENGAGEMENT DE PERSONNEL TEMPORAIRE - PRÉPOSÉE AUX PROGRAMMES PRÉSCOLAIRES**

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais et résolu d'engager **Marie-Josée Blain** à titre d'employée temporaire, au poste de préposée aux programmes préscolaires, à compter du 9 janvier 2006, pour une période de 120 jours, plus une période additionnelle de 37 jours advenant la signature avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3530, d'une lettre d'entente à cet effet, selon les conditions prévues à la convention collective présentement en vigueur; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-701-21-115.

ADOPTÉE

2006-01-05 **CONVENTION COLLECTIVE DES EMPLOYÉS SYNDIQUÉS DE LA VILLE - RATIFICATION ET SIGNATURE DE LETTRES D'ENTENTE**

Il est proposé par la conseillère, Josée Baril, appuyé par le conseiller, Bruno Laplante et résolu que le conseil municipal ratifie et autorise la signature, par le directeur général, pour et au nom de la Ville, avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3530, des lettres d'entente suivantes :

- Lettre d'entente concernant l'horaire de messieurs Daniel Pelletier et Daniel Vaudrin, durant la semaine du 19 décembre 2005.
- Lettre d'entente à intervenir concernant la création d'un poste de journalier, incluant des tâches d'entretien mécanique.
- Lettre d'entente relative au règlement des griefs 2004-01 et 2005-01.

ADOPTÉE

2006-01-06 **TRANSPORT SOLEIL - PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET QUOTE-PART POUR L'ANNÉE 2006 - QUOTE-PART SUPPLÉMENTAIRE POUR L'ANNÉE 2005**

Il est proposé par le conseiller, Bruno Laplante, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu d'approuver les prévisions budgétaires pour l'année 2006 de Transport Soleil inc. et d'autoriser le paiement de la quote-part 2006 de la Ville, au montant de **13,456 \$** : le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-370-00-951. La Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot reconnaît la Ville de Vaudreuil-Dorion à titre de ville mandataire.

D'autoriser le paiement d'une quote-part supplémentaire pour l'année 2005, au montant de **4,051 \$** : le tout puisé à même le surplus libre.

ADOPTÉE

2006-01-07 **RECONNAISSANCE D'UNE CAUSE D'INSALUBRITÉ OU DE NUISANCE ET MANDAT À DUNTON RAINVILLE (49, 146^E AVENUE, LOT : 2 067 976)**

Considérant que M. Andrew McLellan est propriétaire de l'immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 2 067 976 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil, situé au 49, 146^e avenue à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot;

2006-01-07 ... suite

Considérant que M. Éric Gélinas, inspecteur en bâtiments, a effectué une inspection de cet immeuble et qu'il a constaté que divers matériaux et débris y sont jonchés, et que de nombreux matériaux de construction, entre autres recyclés, y sont empilés à divers endroits;

Considérant que cet immeuble est dans un sérieux état de malpropreté et qu'il représente un risque pour la santé ou la sécurité des personnes ou des biens;

Considérant que le propriétaire de cet immeuble refuse ou néglige de le maintenir en bon état, et ce, malgré de nombreux avis en ce sens;

Considérant qu'il y a lieu de constater une cause d'insalubrité ou de nuisance relativement à cet immeuble;

Considérant les articles 57, 58 et 61 de la *Loi sur les compétences municipales*.

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot constate une cause d'insalubrité et de nuisance relativement à l'immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro **2 067 976** du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil, situé au **49, 146^e avenue** à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

De mettre en demeure le propriétaire ou l'occupant de cet immeuble, lui enjoignant de faire disparaître, dans les dix (10) jours de la réception de la mise en demeure, la cause d'insalubrité et de nuisance, notamment d'enlever tous les matériaux, entre autres de construction, et tous les débris qui jonchent et qui sont empilés sur cet immeuble.

De donner mandat au cabinet d'avocats **Dunton Rainville** pour entreprendre contre le propriétaire ou l'occupant de l'immeuble, s'il ne se conforme pas à la mise en demeure dans le délai prescrit, tous les recours judiciaires appropriés devant la Cour supérieure, au coût maximal de **5,000 \$**, plus taxes, puisé à même le poste budgétaire 1-02-140-00-419.

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

2006-01-08

NOMINATION D'UN MEMBRE AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Il est proposé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais, appuyé par le conseiller, Bruno Laplante et résolu de nommer madame **Céline Hallé** membre du Comité consultatif d'urbanisme, en remplacement de monsieur Raymond Lafrance.

Le Conseil remercie M. Lafrance pour son implication et son dévouement dans l'exercice de ses fonctions.

ADOPTÉE

2006-01-09

DEMANDE AU CLD DE VAUDREUIL-SOULANGES LE MAINTIEN D'UNE SUBVENTION POUR LE PROJET DE SENTIER MULTIFONCTIONNEL

Considérant que la Ville a obtenu une subvention du CLD de Vaudreuil-Soulanges en vertu du Pacte rural, pour le projet de sentier multifonctionnel le long du boulevard St-Joseph;

2006-01-09 ... suite

Considérant que les modifications au tracé initialement prévu ont occasionné un report du projet;

Considérant que la Ville souhaite toujours aménager un sentier multifonctionnel entre le Carrefour Notre-Dame et la Ferme Quinn.

Il est proposé par la conseillère, Josée Baril, appuyé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais et résolu de demander au CLD de Vaudreuil-Soulanges qu'il maintienne la subvention déjà accordée à la Ville en vertu du Pacte rural, pour le projet d'aménagement d'un sentier multifonctionnel; à défaut, que le CLD de Vaudreuil-Soulanges accorde à la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot une subvention au moins équivalente à celle déjà accordée, soit **12,139 \$**, en vertu du Pacte rural pour le projet d'aménagement d'un sentier multifonctionnel entre le Carrefour Notre-Dame et la Ferme Quinn : la directrice des Services communautaires est autorisée à signer tous les documents requis, si nécessaire.

ADOPTÉE

DÉPÔTS DES RAPPORTS INTERNES

- Rapport de la Gestion du territoire.

2006-01-10 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu de lever la séance à 20h00.

ADOPTÉE

Michel Asselin
Maire suppléant

Me Jacques Robichaud
Greffier

/vc

